

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE, MARDI 18 JUIN 2019, 20.00 HEURES, AULA DE L'ECOLE

Président : M. Nicolas LOVY, Président des assemblées communales
Secrétaire : Mme Laura RICH, Secrétaire communale
Scrutateur : Mme Danielle Erard

REGISTRE DES ELECTEURS

33 ayants droit étaient présents.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Information sur la modification de l'aménagement local - changement d'affectation de la parcelle n° 147 - secteur UAb (thermolaquage Hevron).
3. Discuter les comptes municipaux et bourgeois 2018
 - a) Ratifier les dépassements budgétaires
 - b) Approuver les comptes
4. Statuer sur les demandes de naturalisation de :
 - a) M. et Mme Giovanni Macchia et Antonietta Degni Macchia et leurs enfants Rebecca, Donato et Melissa
 - b) Mme Elena Pollesel
5. Divers.

Ouverture

M. le Président Nicolas Lovy, ouvre l'assemblée communale ordinaire de ce jour qui a été régulièrement convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République et canton du Jura n° 22 du 5 juin 2019 ainsi que par distribution de l'ordre du jour dans tous les ménages.

Les personnes suivantes présentes ce jour ne bénéficient pas du droit de vote :

- M. Bernard Studer, bureau Rolf Eschmann SA
- M. Thierry Bédât, journaliste au Quotidien Jurassien
- Rebecca, Donato et Melissa Macchia, enfants candidats à la naturalisation

L'assemblée procède à la nomination d'une scrutatrice, à savoir Mme Danielle Erard.

L'ordre du jour ayant été distribué préalablement, il est renoncé à en donner lecture.

Les débats sont ouverts et il est passé au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 30 janvier 2019 est accepté tacitement avec remerciements à son auteur, Mme Laura Rich. Il a été déposé publiquement au secrétariat communal et publié sur le site internet.

2. Information sur la modification de l'aménagement local - changement d'affectation de la parcelle n° 147 - secteur UAb (thermolaquage Hevron).

Rapporteur : M. Bernard Studer, géomètre officiel du bureau Rolf Eschmann

M. Bernard Studer prend la parole afin de présenter cet objet.

Suite au concours d'architecture pour l'école primaire de Courtételle, le projet retenu est « Rox et Rouky ».

Bâtiment A	Bâtiment B
- Vestiaires au sous-sol	- Atrium
- Salle polyvalente, salles de gymnastique au rez	- Aula et 3 salles de classe au rez
- 5 salles de classe à l'étage	- 10 salles de classe à l'étage

Affectation actuelle

Les bâtiments sont affectés à la zone d'utilité publique (UAb). L'usine Hevron sise sur la parcelle n° 147 se trouve actuellement en zone centre A (CA), ce qui est non conforme pour un bâtiment scolaire. La procédure de plan spécial n'est pas nécessaire.

Procédure

- Étude du projet
- Assemblée communale d'information
- Examen préalable
Transmission au Service du développement territorial
- Retour : septembre 2019
- Dépôt public de 30 jours
- Adoption par l'assemblée communale
- Approbation par le Service du développement territorial

Discussion :

M. F. L.: demande si dans le cadre de cette modification, nous tenons compte de la pollution des sols ?

Non, cela ne change pas le statut de site pollué. Cet élément a été pris en compte et sera réglé dans le cadre du permis de construire.

3. Discuter les comptes municipaux et bourgeois 2018.

Rapporteur : M. Jean-Ulrich Furrer, conseiller communal et M. Jean-Claude Jolidon, caissier communal

M. Jean-Ulrich Furrer présente les comptes 2018, en débutant par une présentation brève de la situation de Courtételle.

Situation financière de Courtételle

Nombre d'habitants	2'580
Quotité d'impôt	1.65
Dette	10'000'000.-
Dette par habitant	4'000.-
Remboursement annuel	450'000.-
Possibilité d'investir sans emprunter	590'000.- (marge d'autofinancement)
Investissements nets 2018	825'000.- (sans les services)
Impôts 2018	6'700'000.- (après déduction de la rép. des frais)
Dépenses instruction + social	5'300'000.-
Autres dépenses de fonctionnement	1'400'000.-

Incidences financières à venir :

- Complexe scolaire
- RFFA + RPT Canton-Communes (nouvelle répartition des charges)
- MCH 2 (modèle comptable harmonisé 2)

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité

M. le Président cède la parole au caissier communal.

a) Ratifier les dépassements budgétaires

M. Jean-Claude Jolidon annonce 3 dépassements de crédits :

0130.315.01 : Prestations de tiers pour l'entretien de machines et logiciels

Budget 2018	28'600.—
Comptes 2018	43'264.75

Explications par M. Jean-Claude Jolidon : Omission de faire figurer lors de l'établissement du budget 2018 du contrat de maintenance 2018 de notre maison informatique pour Fr. 19'106.-.

0210.314.00 : Travaux d'entretien des cours d'eau

Budget 2018	10'000.—
Comptes 2018	54'943.75

Explications par Mme Christine Gyax : Travaux urgents de renforcement des berges du ruisseau de Châtillon et honoraires pour stabilisation érosion ruisseau de Châtillon. Les dépenses effectives ont fait l'objet d'un prélèvement sur le fonds des digues.

1501.314.00 : Prestations de tiers pour l'entretien des réseaux

Budget 2018	30'000.—
Comptes 2018	43'041.35

Explications M. Jean-Claude Finger : Dérangements et travaux de réparation câble 16kV station de pompage les Aingles à Courfaivre (Fr. 10'996.-) + travaux de recherche de fuite d'eau à proximité du réservoir du Noir-Bois (env. Fr. 7'000.-).

Discussion : elle n'est pas utilisée

Décision : L'assemblée communale approuve à l'unanimité les dépassements budgétaires.

b) Approuver les comptes

M. Jean-Ulrich Furrer reprend la parole.

Le résultat est meilleur que prévu au budget, notamment imputable aux revenus (élimination d'impôts et gains en capital).

L'exercice 2018 boucle avec un bénéfice de Fr. 27'900.-, après dépréciation d'un montant de Fr. 11'200.- et une provision de Fr. 180'000.- pour la halle de gymnastique, ainsi que pour l'acquisition d'une balayeuse et les activités festives prévues pour 2020.

L'écart favorable provient de recettes fiscales supérieures. Globalement, les charges sont conformes au budget et stables par rapport à 2017.

Récapitulation du compte de fonctionnement :

Rubrique	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Evolution
Autorités, administration générale	-602'384	-597'450	-625'843	↘
Travaux publics	-189'095	-226'005	-268'660	↘
Affaires juridiques, police, affaires militaires, ...	-23'578	-20'380	-18'680	↗
Hygiène publique	-258	-300	-255	→
Instruction, formation, culture, sports	-3'432'791	-3'469'280	-3'354'785	↗
Action sociale	-1'851'266	-1'824'750	-1'590'889	↗
Economie publique	-102'271	-89'845	-74'591	↗
Finances	-488'394	-305'945	-548'342	↘
Impositions	6'717'950	6'396'900	6'511'141	↗
Total	27'908	-149'220	21'309	→

La marge d'autofinancement est positive et se monte à Fr. 589'000.-, pour l'année 2018.

Concernant la part relative des charges, plus de la moitié correspond à l'instruction, la formation, la culture et le sport (51.3%) ; avec celle de l'action sociale, elles représentent 78.9% du total.

Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques représentent ensemble 72% du total des différents impôts.

Services communaux et bourgeoisie

Rubrique	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Evolution
Enlèvement des déchets	185'400	180'100	179'100	→
Inhumations	15'300	15'700	11'000	→
Service d'incendie et de secours	125'800	131'800	141'800	↘
Canalisations et installations d'épuration	357'200	386'600	341'700	→
Service des eaux	652'400	598'900	747'700	↘
Service du gaz	496'900	394'000	393'900	↗
Total	1'833'000	1'707'100	1'815'200	→

Bourgeoisie	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Evolution
Total	-3'300	-2'500	-13'000	↘
Forêts uniquement (2017: -10'400)	-28'800	-25'000	-30'000	→

Comptes d'investissement :

Le montant total est de Fr. 1'413'800.- avec les services communaux. Le montant net est de Fr. 824'300.- sans les services communaux. Le degré d'autofinancement est de 71.51%.

Halle de gymnastique : Le projet est inclus dans la planification financière des investissements couvrant la période 2019-2023.

Les principaux investissements sont le renouvellement du système informatique, la réfection de la rue des Condemennes, la construction du trottoir de la rue du Vieux-Moulin et le concours d'architecture de l'école.

Bilan au 31.12.2018 :

Montant total	17'758'000
Fortune nette	2'736'000
Dettes à moyen et long terme	10'796'000

M. Jean-Claude Jolidon passe en revue les comptes principaux où la différence est significative par rapport au budget.

M. Thierry Cuttat intervient au nom de la commission des finances, dont font partie MM. Daniel Wisser, Christophe Cattin, Pierre Comte, Frédy Kocher, Thierry Monin et Thierry Cuttat.

La révision des comptes 2018 a été effectuée. La comptabilité est tenue avec soin et exactitude.

Bourgeoisie :

La situation déficitaire est liée à l'exploitation forestière, dont les revenus ne couvrent plus les charges.

L'excédent de charges est de Fr. 3'300.-, pour des charges de Fr. 189'700.- et des revenus de Fr. 186'400.- Cette situation s'explique par la situation déficitaire de l'exploitation forestière (Fr. 28'800.-).

Les comptes présentent une diminution du déficit par rapport à 2017.

M. le Président remercie M. Jean-Claude Jolidon pour présentation complète des comptes et ouvre la discussion.

Discussion : elle n'est pas utilisée

Décision : Au vote à mains levées, l'assemblée communale accepte les comptes de la municipalité et de la bourgeoisie de l'exercice 2018 à l'unanimité.

4. Statuer sur les demandes de naturalisation de :

Rapporteur : M. Roger Sanglard, Maire

a) **M. et Mme Giovanni Macchia et Antonietta Degni Macchia et leurs enfants Rebecca, Donato et Melissa**

Monsieur Giovanni Macchia et son épouse Antonietta Degni, ainsi que leurs trois enfants, Rebecca, Donato et Melissa, ont déposé le 14 novembre 2017, une demande de nationalité Suisse, respectivement le droit de cité cantonal et communal.

Le 20 novembre 2018, ils sont auditionnés par le Service de la population qui émet un préavis favorable.

Au nom du Conseil communal, je vous demande d'accepter l'entrée en matière, afin de pouvoir vous donner plus de détails sur la personnalité de la famille Macchia Degni.

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Au nom du Conseil communal, je vous propose d'accepter la demande de la famille Macchia Degni, de leur octroyer le droit de cité communal et de fixer l'émolument à Fr. 100.-.

Décision : au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à la famille Macchia. Ils sont félicités sous les applaudissements de l'assistance.

b) **Mme Elena Pollesel**

Madame Elena Pollesel a déposé le 11 avril 2017, une demande de nationalité Suisse, respectivement le droit de cité cantonal et communal.

Le 21 novembre 2018, elle est auditionnée par le Service de la population qui émet un préavis favorable.

Au nom du Conseil communal, je vous demande d'accepter l'entrée en matière, afin de pouvoir vous donner plus de détails sur la personnalité de Mme Pollesel.

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Au nom du Conseil communal, je vous propose d'accepter la demande de Mme Elena Pollesel, de lui octroyer le droit de cité communal et de fixer l'émolument à Fr. 100.-.

Décision : au vote à mains levées, l'assemblée communale accorde à l'unanimité l'indigénat communal à Mme Elena Pollesel. Elle est félicitée sous les applaudissements de l'assistance.

5. Divers et informations.

Restriction de circulation à la rue de l'Avenir

Rapporteur M. Jean-Claude Finger, conseiller communal

Le Conseil communal a essayé différentes méthodes, afin de dissuader la circulation. Malheureusement, nous constatons que la vitesse n'est pas respectée. Le nombre de véhicules est passé de 2'500 à 4'000 par jour, ce qui est anormal.

Les signaux seront posés après la publication, ils interdiront (sauf commerces) la circulation au transit. Il n'y aura pas de distributions de macarons, car cela est ingérable.

Discussion :

Mme L. C. : formule la remarque suivante, sur les 4'000 véhicules qui passent par jour, combien sont de Courtételle ou d'ailleurs ?

M. Jean-Claude Finger répond que l'appareil permet uniquement de différencier le type de véhicule.
Mme C. espère que l'information soit donnée aux responsables des entreprises, afin que les collaborateurs fassent le tour pour l'autoroute.

M. A. F. : demande davantage de précisions quant aux dépassements de limitations et les mesures réalisées.
M. Jean-Claude Finger informe qu'il est en possession de ces informations dans ses dossiers.

Avancement du projet de « Revitalisation du Ruisseau de Châtillon »

Rapporteur Mme Christine Gygax, conseillère communale

Cette revitalisation permettra à ce cours d'eau de retrouver ses fonctions biologiques et d'assurer la protection contre les crues.

L'assemblée communale a adopté le plan spécial en date du 30 janvier 2019. Par la suite et après avoir traité et levé toutes les oppositions, le Service du développement territorial a approuvé le plan spécial. Il a été publié dans le Journal officiel du 12 juin 2019 et est actuellement en consultation.

Le coût du projet est d'environ 1 million de francs.

A déduire les deux subventions initiales :

Confédération	350'000.-
Fonds écologique BKW	300'000.-

et des dons que nous avons reçus suite à notre demande :

La Loterie Romande	50'000.-
La Fondation Werner Buser	5'000.-
Le Fonds Suisse pour le Paysage	100'000.-

Le solde à charge de la commune s'élève à Fr. 195'000.-.

Dès que le plan spécial sera définitivement approuvé par le Canton, le coût global du projet sera soumis aux urnes.

Discussion :

M. A. F. : quand est prévu le début des travaux ?

En principe, la votation aura lieu en octobre 2019. Ensuite, les travaux pourraient débuter dès novembre 2019. Pour information, la coupe d'arbre n'est pas autorisée après fin mars.

Projet de complexe scolaire

Rapporteur M. Hervé Cattin, conseiller communal

Nous sommes arrivés au terme du concours d'architecture. Au mois de janvier 2019, le lauréat Ken Architekten a été désigné. Un groupe de travail a été formé pour suivre ce dossier.

Le Conseil communal attribuera les mandats à l'ingénieur du bois, chauffage, sanitaire, électricien. La mise en soumission pour l'ingénieur civil est en cours de préparation.

La demande de crédit sera votée aux urnes en 2020. L'inauguration est prévue pour la rentrée en 2022

Sorne

Rapporteur M. Jean-Claude Finger, conseiller communal

A la fin avril 2019, nous avons constaté énormément de papier toilette dans la Sorne. Il s'est avéré que des serviettes hygiéniques, jetées dans les toilettes, ont bloqué un déversoir d'orage. Dès lors, tout a été nettoyé et rétabli.

Discussion :

M. F. L. : émet une question relative au règlement concernant les chiens. Il est domicilié dans le secteur de la rue St-Maurice et a constaté que des chiens sont systématiquement lâchés sans laisse. Il a fait le même constat dans le village.

M. le Maire répond que les détenteurs sont responsables de leur chien.

Clôture

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève l'assemblée et remercie sincèrement la population pour sa participation et souhaite une belle soirée à chacune et à chacun.

La séance est levée à 21.20 heures.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE

Le Président

La Secrétaire

N. Lovy

L. Rich